

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira à distance en visioconférence

**MERCREDI 31 MARS 2021
à 20 HEURES**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021.

1. Aménagement des modalités de concertation de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité en raison de la crise sanitaire.
2. Subventions exceptionnelles aux associations de solidarité (Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restaurants du Cœur et Croix Rouge).
3. Convention MOT avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux des rues Roger Henry, Molière et du Clos de la Fontaine.
4. Modification du Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires en vue de l'ouverture d'un Accueil Educatif par les Loisirs et l'Inclusion (AELI).
5. Ajout de voies nouvelles à la carte scolaire.
6. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2020 : avis du conseil municipal.
7. Dénomination du futur groupe scolaire Bizet - d'Ormesson.
8. Avenant n° 1 de prolongation de la durée de la convention de mandat avec la société Bouygues Energies et Services pour le recouvrement des recettes afférentes à l'utilisation des bornes de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques installées dans le périmètre de la ZAC Charles Renard.
9. Organisation de rencontres intergénérationnelles : convention de partenariat.
10. Autorisation à donner au Maire de signer la rétrocession de la parcelle AB n°312, rue Danielle Casanova au droit du n° 39.
11. Convention d'occupation temporaire des terrains d'ADP sur le site de la Râtelle et autorisation de signer le PV de remise en gestion entre GPA et la ville.

12. Déploiement du Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux nouvelles filières.
13. Rapport d'orientation budgétaire de la commune pour 2021.
14. Débat sur la politique générale de la commune.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information :

Paris-Nice : liste des conventions de mécénat intervenues avec des donateurs.

Saint-Cyr-l'École, le 25 mars 2021



Sonia BRAU
Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de Versailles Grand Parc

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the official text.

NB : C'est dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le 17 octobre dernier, prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et des nouvelles mesures décidées par les Pouvoirs Publics et mises en œuvre depuis le 20 mars pour une durée de quatre semaines, eu égard à la recrudescence de l'épidémie de coronavirus Covid-19 en cours, que cette réunion du conseil municipal aura lieu à distance.

En outre, les articles 6 et 11 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, ont rétabli plusieurs dispositions en vigueur durant la première période d'état d'urgence sanitaire :

- *l'abaissement du quorum pour la tenue de la réunion de l'assemblée communale, laquelle peut avoir lieu si le tiers de ses membres en exercice est présent (article 6, IV de la loi),*
- *un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs (même article),*
- *les organes délibérants des collectivités peuvent se réunir, à l'initiative du Maire, en visio-conférence.*

Afin d'assurer le caractère public de cette réunion à distance de l'assemblée communale, sauf huis clos strict, cette séance sera filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct ou en différé.